

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

HUISSIERS DE JUSTICE

W. NOEL – J-D. SANTRAILLE – M. LART – J. LALANNE – F. TARDY – P. FANCELLE – V. ROBERT – C. PLANES

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



ALLIANCE
ATLANTIQUE
PYRÉNÉES
HUISSIERS DE JUSTICE

PAU
64000
3 rue Duplaa

BAYONNE
64100
18 av. L. Tchèque

TARBES
65000
9 C. Gambetta

SOUSTONS
40140
26 rue J. Moulin

ORTHEZ
64300
Rue L. Blum

CASTETS
40260
601 rue Poterle

LANNEMEZAN
65300
59 rue Voltaire

www.notrehuissier.com

L'HUISSIER DE JUSTICE :

Un éventail de services

Le recouvrement des impayés

Le propriétaire, le locataire

L'entreprise, la famille

Les obligations alimentaires

Les permis d'urbanisme

Les jeux et concours

Les conflits de voisinage

Le consommateur

**Les nouvelles technologies : constats
internet, mails, SMS, vidéos...**



**ALLIANCE ATLANTIQUE
PYRENEES**

Huissiers de Justice associés

Hautes Pyrénées

9 Cours Gambetta - BP 635

65000 TARBES

Tél :05-62-34-74-10 Fax :05-62-34-87-54

PAU BAYONNE TARBES SOUSTONS ORTHEZ
LANNEMEZAN CASTETS

65@aap-justice.fr

www.notrehuissier.com

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le DIX SEPT OCTOBRE

À LA REQUETE DE :

La société dénommée CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE, société coopérative à personnel et capital variables, SIRET 776 983 546 00032, inscrite au RCS de TARBE (HP) sous le numéro 776 983 546, dont le siège social est 11 Boulevard Kennedy, 65000 TARBES et dont la Direction Générale est Chemin de Devèzes, BP 01, 64121 SERRES CASTET, poursuites et diligences de son Directeur, domicilié de droit audit siège.

Agissant en vertu de la en grosse en due forme exécutoire d'n acte authentique reçu par Maître CAILLBET-SABATHE, notaire à PONTACQ, en date du 19 octobre 2020, d'une ordonnance rendue par Madame le Juge de l'Exécution prés le Tribunal Judiciaire de Tarbes le 27 septembre 2022, ordonnance rendue au pied d'une requête à elle présentée le 19 septembre 2022, désignant la SELAS ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES à dresser un procès-verbal descriptif d'un immeuble situé commune de LOURDES, cadastré Section CL n°310, assisté de la Force Publique, d'un serrurier et d'un diagnostiqueur immobilier.

Et ensuite d'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon ministère en date du 15 septembre 2022.

En conséquence de quoi, déférant à cette demande,

Jean-Dominique SANTRAILLE, Huissier de Justice Associé, membre de la Selas ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES, Huissier de Justice Associé, office de TARBES – HAUTES PYRENEES, 9 cours Gambetta à TARBES (65000),

Certifie m'être rendu ce jour, 3 Petite rue Rouy 65100 LOURDES

(Voir photos n°1 à 4)

Côté Nord-est, se trouve une terrasse qui se déploie dans le prolongement de la façade Est de l'ensemble immobilier avec vue sur les propriétés avoisinantes. **(Voir photos n°5 à 8)**

Côté Sud-est, se trouve un bâtiment coiffé d'une toiture-terrasse. **(Voir photo n°9)**

Au-devant de la façade Nord de la maison, se trouve un petit jardin en herbes ceinturé par de la végétation et par un grillage métallique. **(Voir photos n°10 à 13)**

Il convient de préciser que, côté Sud, se trouve une maison à usage d'habitation qui présente un mur aveugle donnant sur la propriété. **(Voir photos n°14 à 15)**

La maison à usage d'habitation objet du présent procès-verbal de constat de constat descriptif est coiffée d'une toiture à plaques fibro amiantes. Elle est orientée selon un axe Nord-ouest – Sud-est.

Les murs de façade sont en ciment brut par endroits, recouvert de peinture par ailleurs. **(Voir photos n°16 à 19)**

Côté Sud, je constate la présence d'escaliers avec rambardes métalliques. **(Voir photos n°20 et 21)**

Ces escaliers permettent d'accéder à un appartement qui se trouve au dernier étage supérieur du bâtiment et qui possède son entrée propre. **(Voir photos n°22 et 23)**

Au dernier niveau et face à l'entrée de l'appartement supérieur, se trouve une nouvelle terrasse Sud. **(Voir photos n°24 et 25)**

Depuis cette terrasse située en extrémité Sud, il est possible d'apercevoir en contrebas une terrasse située au-dessus de l'abri Sud-est qui fait face à la maison. **(Voir photo n°26)**

La terrasse intermédiaire aménagée au-dessus de l'abri située au niveau inférieur et en contrebas duquel il est possible de distinguer la parcelle en herbes implantée en limite Nord-est tel qu'indiqué précédemment. **(Voir photos n°25 à 27)**

Il convient de préciser que cette terrasse permet d'avoir une vue sur le Château de Lourdes. **(Voir photo n°28)**

La façade Est du bâtiment comprend une terrasse carrelée se trouvant en pied de façade partie Sud, au-dessus de laquelle se trouve le balcon du 1^{er} étage.

La partie Nord du corps de bâtiment comprend simplement des ouvertures au niveau du 1^{er} étage. (Voir photos n°29 à 35)

BATIMENT EXTERIEUR :

Plusieurs dépendances sont édifiées autour du bâtiment principal lui-même subdivisé en deux appartements.

- Abri inférieur Sud-ouest :

Cette édification comprend une fenêtre double battant, vitrage cassé occulté par volets bois et une porte accès métallique.

Cet abri comprend murs et plafond bruts de ciment d'une surface réduite.

Il est édifié également sur une dalle béton. (Voir photos n°36 à 39)

- Dépendance niveau supérieur :

Il convient de préciser que ce bâtiment comprend côté Nord la toiture-terrasse de l'abri inférieur. (Voir photo n°40)

Situé à un niveau supérieur, ce bâtiment comprend lui-même une toiture-terrasse, sur laquelle a été installée une piscine amovible. (Voir photo n°41)

Murs bruts de maçonnerie avec porte bois cassée, fenêtre double battant, châssis bois, également abîmée.

L'intérieur de cet abri a fait l'objet de reprises de maçonnerie, le plafond étant constitué d'un plancher hourdis. (Voir photos n°42 à 47)

Des escaliers ciment recouvert de carrelage permettent de rejoindre la toiture-terrasse indiquée précédemment. (Voir photo n°48)

Le pourtour de cette terrasse a été aménagé avec des occultants. (Voir photos n°49 et 50)

- Abri extrémité Sud :

Ce troisième abri se trouve édifié à l'Ouest de l'abri supérieur dans le prolongement de la porte de l'appartement aménagé au niveau des combles.

Cet abri est accessible par une porte bois et comprend une ouverture fenêtre ainsi qu'une cloison de subdivision de forme rectangulaire.

Il comprend un premier espace avec fenestron côté Est.

Sol : dalles ciment.

Plafond : béton.

(Voir photos n°51 à 53)

Deux marches d'escalier permettent d'accéder à la zone située côté Ouest.

Plafond : moellons jointoyés sur sol dalles ciment. **(Voir photos n°54 à 58)**

Accessible depuis les escaliers implantés côté Sud-ouest (**voir photo n°59 et 60**) ou par les escaliers situés côté Sud-est.

Cette pièce comprend, en partie supérieure, un aménagement terrasse. **(Voir photos n°61 et 62)**

INTERIEUR :

A. Appartement niveau combles :

Accessible par une porte en bois côté Sud.

Cet appartement est accessible par un couloir orienté en axe Sud – Nord qui dessert côté Sud-ouest une chambre à coucher avec petit cagibi, en partie Nord une pièce à vivre avec coin-cuisine, en partie centrale Ouest une salle de bains.

A mi-longueur du couloir côté Ouest, se trouve un escalier permettant de rejoindre une chambre aménagée en contrebas et au niveau inférieur, qui ne communique pas avec le reste de la bâtisse.

- Entrée :

Accessible par une porte bois.

Le couloir comprend un badigeon au plafond, des murs recouverts d'enduit avec habillage lambris bois en partie basse. **(Voir photos n°63 et 64)**

Mur pente Est percé d'une ouverture de toit type velux.

Dans le prolongement Nord du couloir, se trouve une pièce à vivre avec coin-cuisine. **(Voir photo n°66)**

- Cuisine :

Dans le prolongement du couloir, la cuisine est équipée d'un plan de travail, d'un insert avec conduit d'évacuation des gaz brûlés inox et une porte implantée côté Est avec fenêtre de toit type velux tandis qu'en partie Nord, se trouve une fenêtre double battant, châssis bois.

Sol recouvert de dalflex marqué par de nombreux impacts. **(Voir photos n°65 à 72)**

Le plan de travail est constitué de bois reconstitué avec placage très abîmé, plaque de cuisson et four également dégradés tout comme la hotte aspirante.

Il convient de préciser qu'en façade Ouest, se trouvent deux portes-fenêtres, double vitrage de rénovation, châssis bois.

- Chambre à coucher niveau inférieur :

En contrebas des escaliers, se trouve une chambre à coucher. (**Voir photos n°73 et 74**)

Cette chambre est coiffée par un badigeon au plafond, murs recouverts de peinture sur sol parquet flottant. (**Voir photos n°75 à 79**)

Le mur Ouest est percé d'une fenêtre double battant, châssis bois, pouvant être occultée par des volets métalliques.

En limite Nord, se trouve un dressing de forme rectangulaire. (**Voir photos n°80 et 81**)

Sol : parquet flottant.

Murs recouverts de tapisserie.

Eclairage : rampes lumineuses type néon tandis que la chambre comprend un éclairage spots.

- Salle de bains :

Accessible par une porte bois.

Cette salle de bains comprend une baignoire à un bac douche, un meuble démembré comprenant deux vasques alimentées en eau par robinets mitigeurs avec glace non fixée comprenant une rampe d'éclairage trois lampes.

Le mur supérieur est recouvert de peinture avec trappe VMC.

Eclairage : deux spots LED.

Présence de deux patères quatre points de fixation.

Meuble haut de salle de bains bois avec porte glace abîmée.

Cuvette de WC avec sanibroyeur abîmé.

Côté Ouest, se trouve une baignoire alimentée en eau par robinet eau chaude et eau froide dont les joints sont corrodés.

Le bac douche comprend un flexible, pommeau avec robinet mitigeur. Les joints sont corrodés. Le carrelage est sale.

Sol carrelé.

Les murs en partie basse sont également carrelés.

Le pan de toiture versant Ouest est percé d'une fenêtre ouverture de toit type velux.

Présence d'un sèche-serviettes contre le mur Nord. (**Voir photos n°82 à 88**).

APPARTEMENT REZ DE CHAUSSEE ET ETAGE

L'appartement en rez-de-chaussée et étage est accessible en façade Est par une porte d'entrée en bois deux battants.

Cette porte ouvre sur un hall d'entrée qui dessert côté Sud sur une cuisine et côté Nord sur un séjour salle à manger. (**Voir photos n°89 à 90**).

- Hall d'entrée :

Accessible par deux portes bois, le hall d'entrée est coiffé d'un plafond peinture défraîchie avec éclairage demi globe lumineux.

Le sol est recouvert de carrelage en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture défraîchie.

Le mur Ouest est équipé d'un radiateur.

(**Voir photos n°91 à 92**).

- Cuisine :

Accessible par une porte bois, la cuisine est coiffée d'un plafond peinture défraîchie avec éclairage rampe trois spots lumineux.

Le sol est recouvert de carrelage en bon état.

Les murs sont recouverts de peinture défraîchie avec pans de murs recouverts de carrelage ou de panneaux de placoplâtre.

La cuisine comprend un plan de travail sous lequel se trouvent des meubles bas et en partie haute, une hotte aspirante et des meubles hauts suspendus.

Sous la hotte aspirante se trouve une plaque de cuisson gaz.

Côté Ouest est implanté un meuble bois peint sans tiroir ni porte qui supporte un évier double bacs avec égouttoir inox, alimenté par robinet mitigeur.

(Voir photos n°93 à 97).

- Séjour Salle à manger :

Dans le prolongement du hall d'entrée, côté Nord se trouve le séjour salle à manger.

Plafond et murs sont recouverts de peinture.

L'éclairage est assuré par des rampes de spots.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs Nord Est et Ouest sont percés de fenêtres double battants pouvant être occultées par des volets extérieurs.

Trois radiateurs sont installés au bas de ces mêmes fenêtres.

(Voir photos n°98 à 103)

- Cage escalier :

Le mur Est, côté Nord du séjour comprend un passage fermant par une porte qui permet de rejoindre l'escalier qui mène à l'étage.

L'escalier est en bois et les murs sont habillés de lambris imitation bois avec éclairage Spots.

Au pied du mur Nord est installé un radiateur électrique.

(Voir photos n°104 à 110)

- Buanderie rez-de-chaussée :

Depuis la partie située au pied de l'escalier, se trouve une porte bois avec poignées imitation alu brossé.

Cette buanderie comprend un mur et haut de murs recouverts de peinture tandis qu'en partie basse, les murs sont recouverts de carrelage.

Sol carrelé.

Cette pièce est équipée de deux arrivées eau froide et de conduit d'évacuation des eaux usées.

Eclairage : néons. **(Voir photos n°111 à 117)**

- Cage d'escalier :

Les escaliers permettent de rejoindre l'étage, composés de bois.

La cage d'escalier est agrémentée de lambris imitation bois avec plafond lambris PVC.

Eclairage : quatre lampes avec abat-jours.

La partie haute de la cage d'escalier est percée côté Est et côté Sud de fenêtres, châssis bois.
(Voir photos n°118 à 120)

Depuis ce palier, il est possible d'accéder au couloir orienté en axe Nord – Sud qui distribue une chambre côté Nord et une autre chambre côté Sud.

(Voir photo n°121)

Dans le couloir, l'éclairage est assuré par un demi-globe lumineux et deux appliques murales.

Présence d'un radiateur.

- Salle de bains :

Accessible par une porte en bois.

La salle de bains est éclairée par trois demi-globes lumineux.

Présence d'une cabine de douche, d'une double vasque sur support bois, meuble contreplaqué, surmontée d'une glace avec rampe trois spots.

Contre la partie Est, le mur est équipé d'un radiateur, au-dessus duquel se trouve une fenêtre double battant, châssis bois avec cabine WC.

Contre ce même mur, se trouve un sèche-serviettes. **(Voir photos n°122 à 128)**

Il convient de préciser que la cabine de douche est agrémentée d'un flexible, pommeau, robinet mitigeur et jets, fermant par deux portes coulissantes.

Sol : imitation parquet flottant linoléum.

Le plafond est constitué de lames PVC.

- Chambre à coucher Nord :

Plafond et murs recouverts de peinture.

Les murs sont recouverts de papier de verre peint sur sol parquet flottant.

Présence de fenêtres double battant, châssis bois, sous lesquels se trouve un radiateur, côté Ouest, côté Nord.

Eclairage : rampe trois spots et une applique murale côté Nord.

L'accès s'effectue par une porte en bois avec poignées imitation alu brossé cassées. (Voir photos n°129 à 134)

- Chambre à coucher Sud :

Le plafond est agrémenté de lames imitation bois avec éclairage assuré par un demi-globe lumineux.

Les murs sont recouverts de peinture et d'enduit.

Le sol est recouvert de parquet flottant. (Voir photos n°135 à 139)

Présence d'un radiateur.

Côté Ouest, se trouve une porte bois avec poignées métalliques permettant d'accéder à la salle de bains. (Voir photos n°140 à 143)

Cette dernière comprend une vasque alimentée en eau par robinet mitigeur, positionnée sur une desserte, en dessous de laquelle se trouvent placard et tiroirs avec poignées-boutons.

Au-dessus de la vasque, se trouve un miroir avec éclairage deux lampes.

Sol carrelé.

Implantation d'une cuvette, chasse d'eau côté Ouest.

Juste en dessous, une fenêtre double battant, châssis bois, pouvant être occultée par volets métalliques.

Informations générales :

La maison est actuellement inoccupée.

L'appartement situé au niveau des combles aménagés comprend, dans une chambre, un radiateur qui est rattaché au système de chauffage de l'appartement situé au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage.

La connexion gaz et la connexion électrique sont toutes deux communes aux deux appartements qui constituent les deux lots faisant l'objet d'un procès-verbal descriptif de division et qui se trouvent en copropriété.

A l'étage, le chauffage est assuré par des radiateurs électriques et un radiateur commun à l'installation de l'appartement du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage.

Le bâtiment est raccordé au réseau d'assainissement collectif de la ville de LOURDES.

La production d'eau chaude sanitaire est assurée par cumulus électrique.

L'ensemble immobilier est soumis au statut de la copropriété.

Le lot n°1 correspond à l'appartement sis au rez de chaussée et une partie du premier étage, avec cour et jardin adjacent à l'immeuble selon plan annexé au règlement de copropriété.(550/1000).

Le lot n°2 correspond à l'appartement sis aux combles et une partie du premier étage avec cour et jardin adjacent à l'immeuble figurant en jaune sur le plan annexé selon plan annexé au règlement de copropriété.(450/1000).

L'immeuble est destiné exclusivement à l'habitation.

Puis n'ayant plus rien à constater, je me suis retiré pour dresser le présent procès-verbal de constat.

SOUS TOUTES RESERVES.

DONT ACTE.

Coût : voir original.



Jean-Dominique SANTRAILLE
Huissier de Justice

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°1



Photo n°2



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022

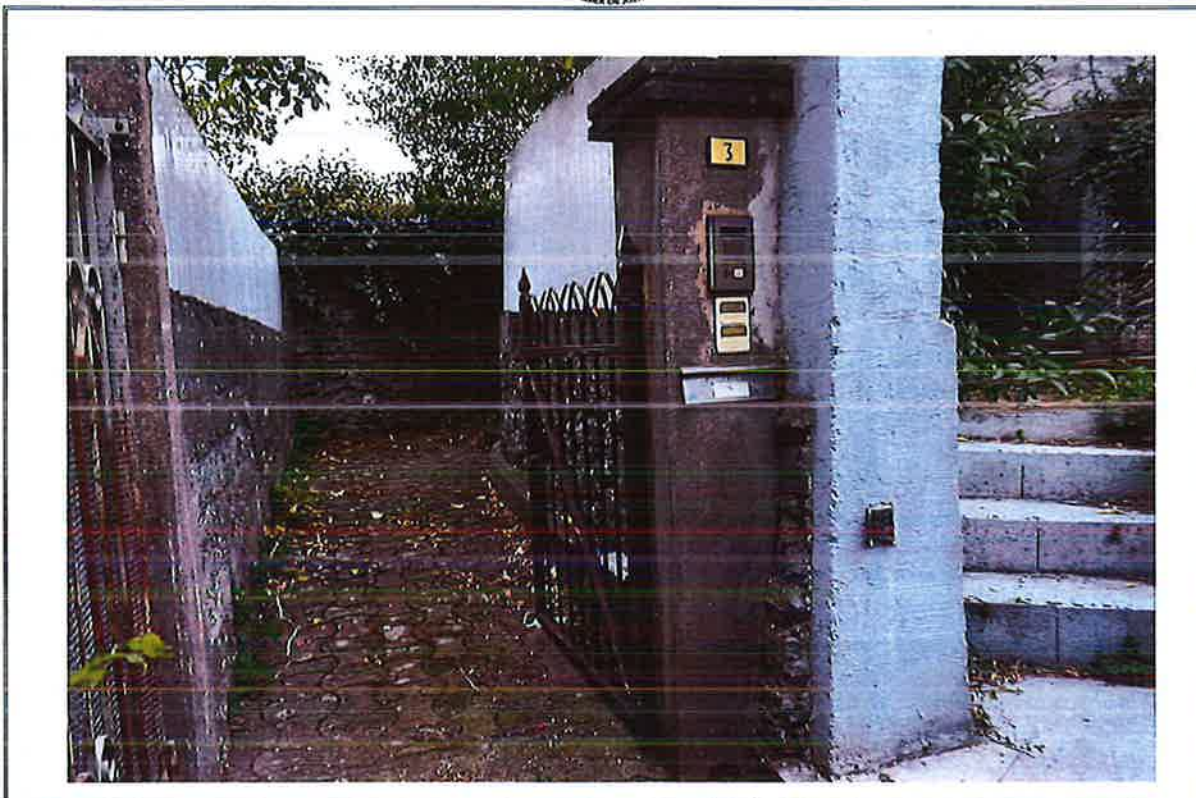


Photo n°3



Photo n°4





Photo n°5



Photo n°6



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°7



Photo n°8





Photo n°9



Photo n°10





Photo n°11



Photo n°12





Photo n°13



Photo n°14



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022

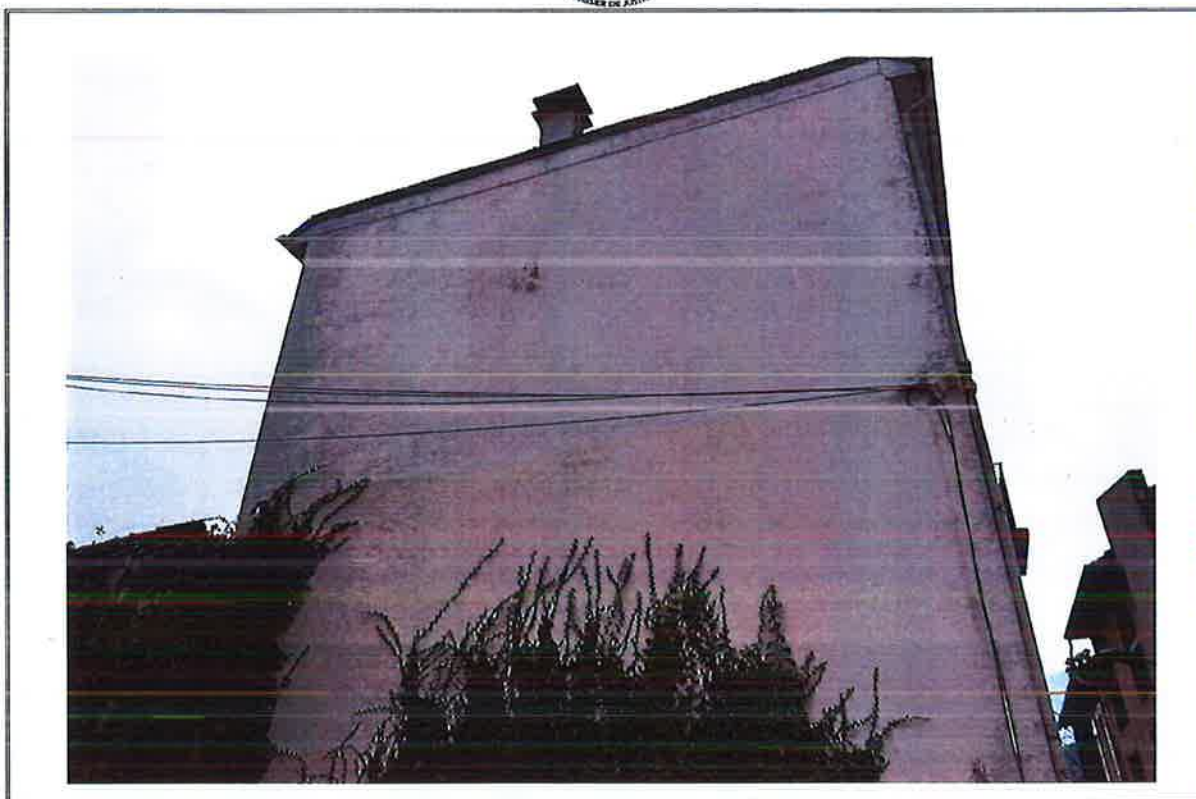


Photo n°15



Photo n°16





Photo n°17



Photo n°18





Photo n°19



Photo n°20



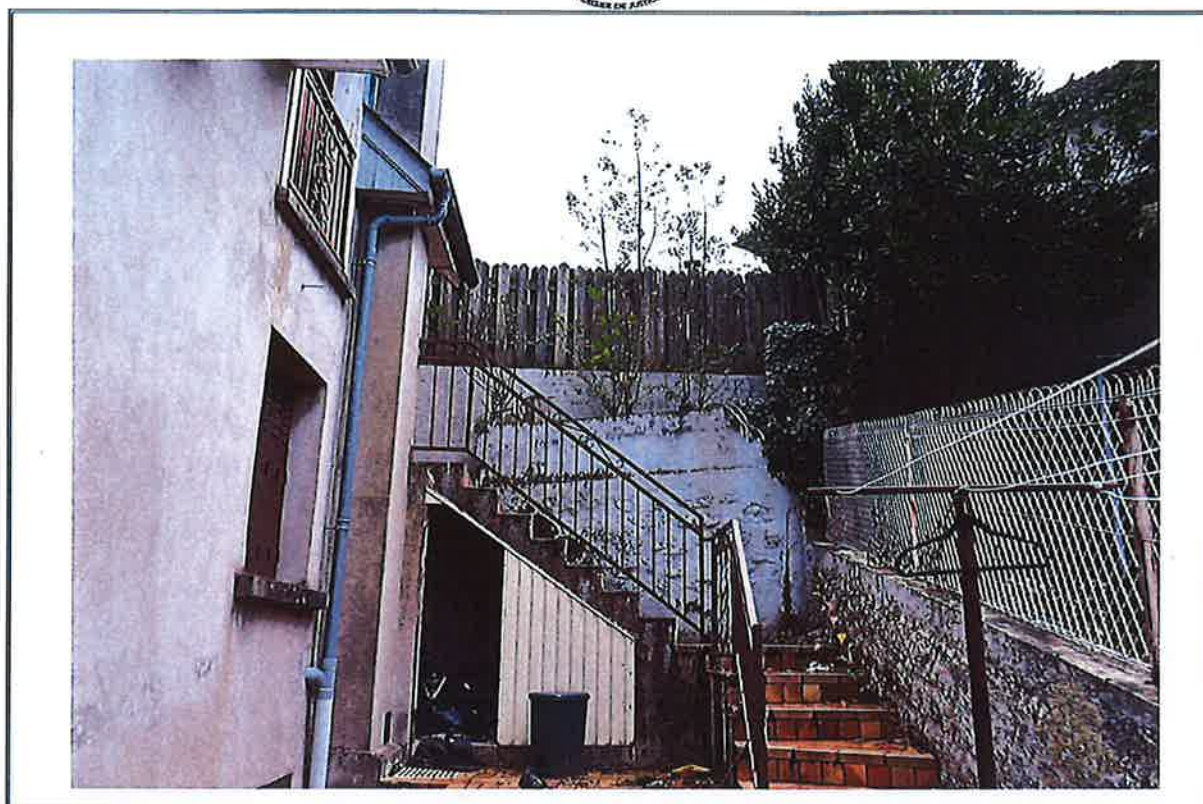


Photo n°21

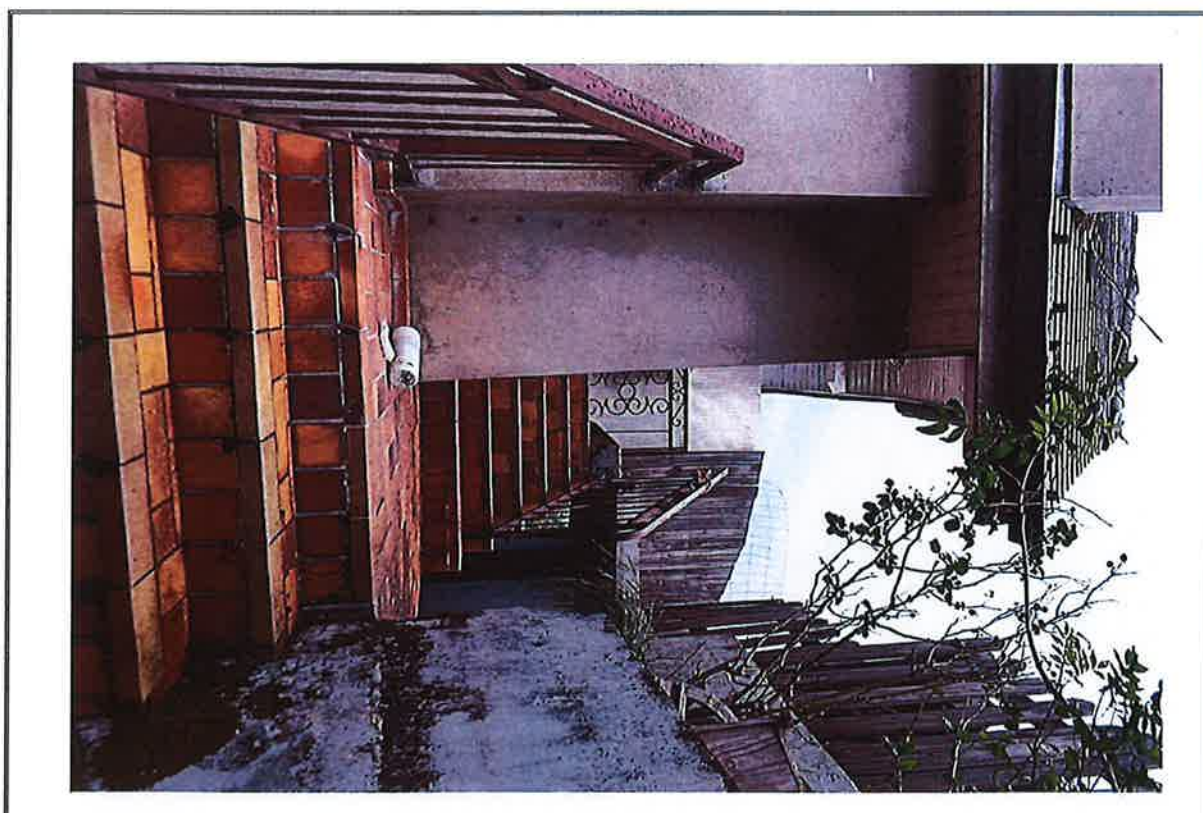


Photo n°22



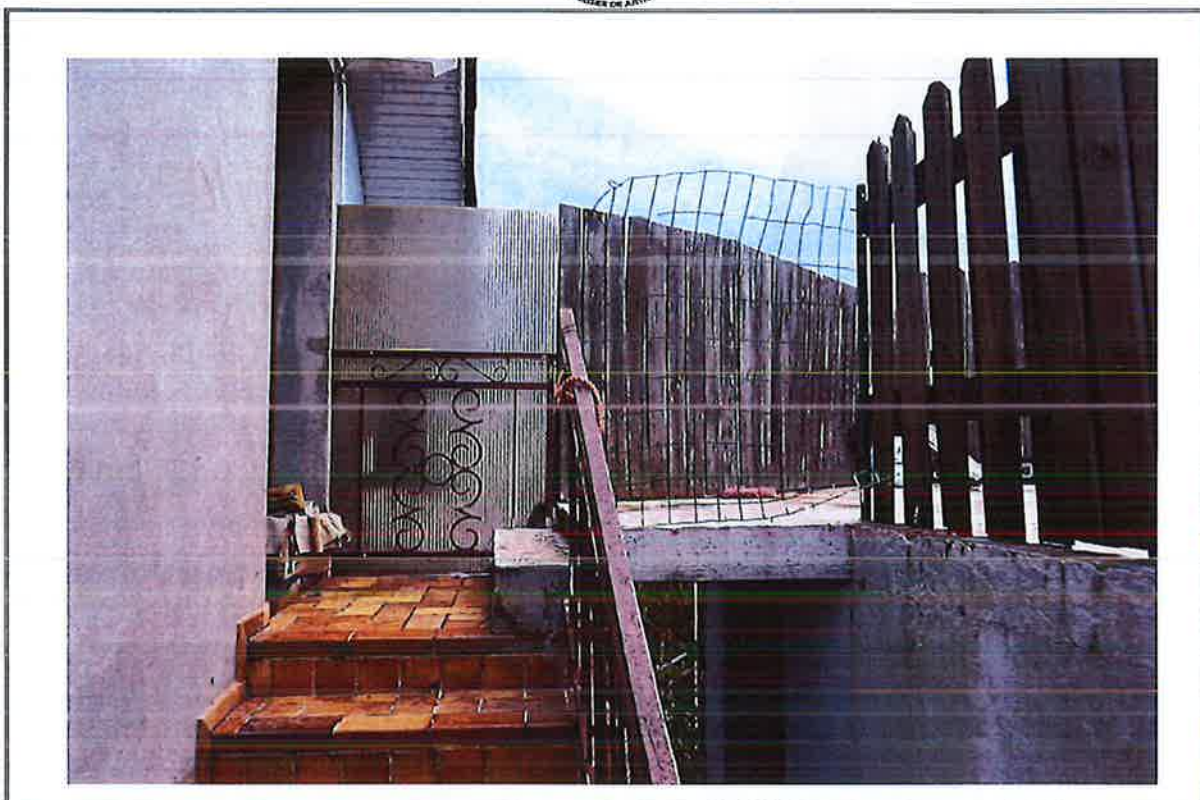


Photo n°23



Photo n°24





Photo n°25



Photo n°26





Photo n°27 




Photo n°28 



Photo n°29 




Photo n°30 



Photo n°31



Photo n°32





Photo n°33



Photo n°34





Photo n°35



Photo n°36






Photo n°37 




Photo n°38 



Photo n°39



Photo n°40





Photo n°41

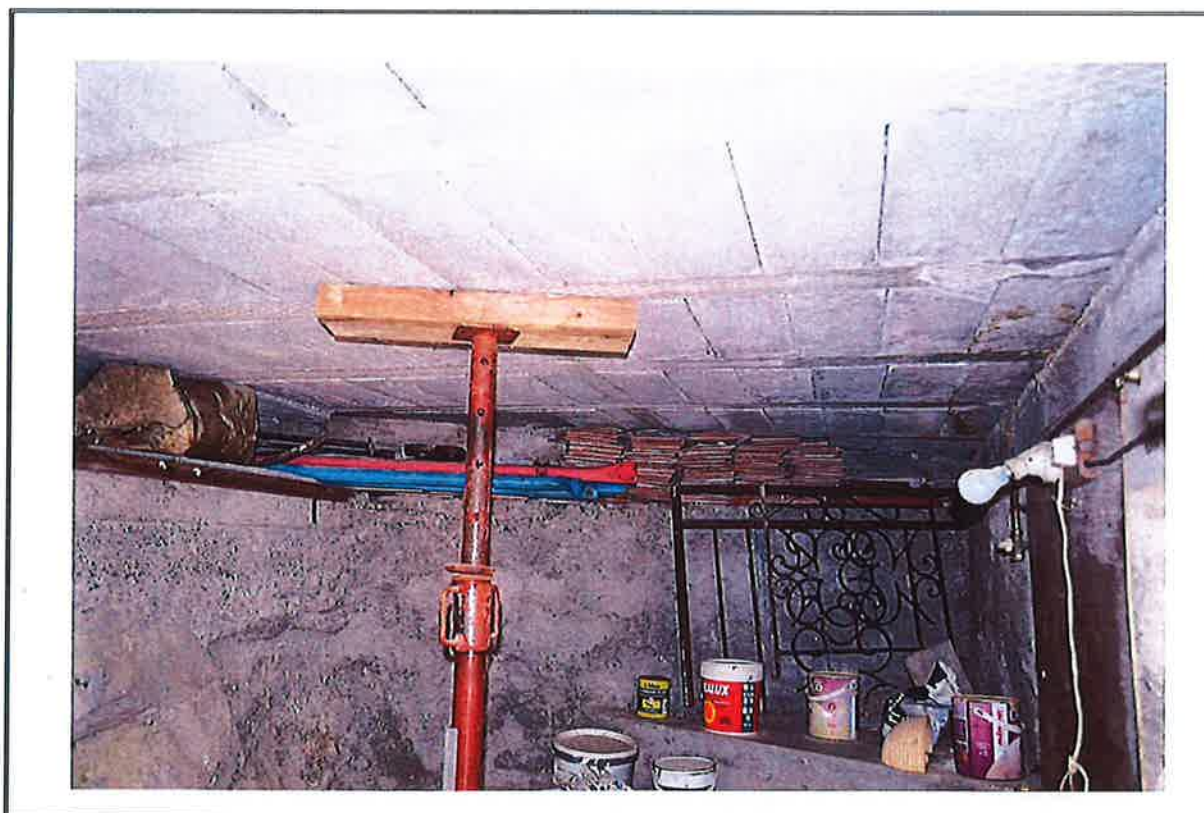


Photo n°42



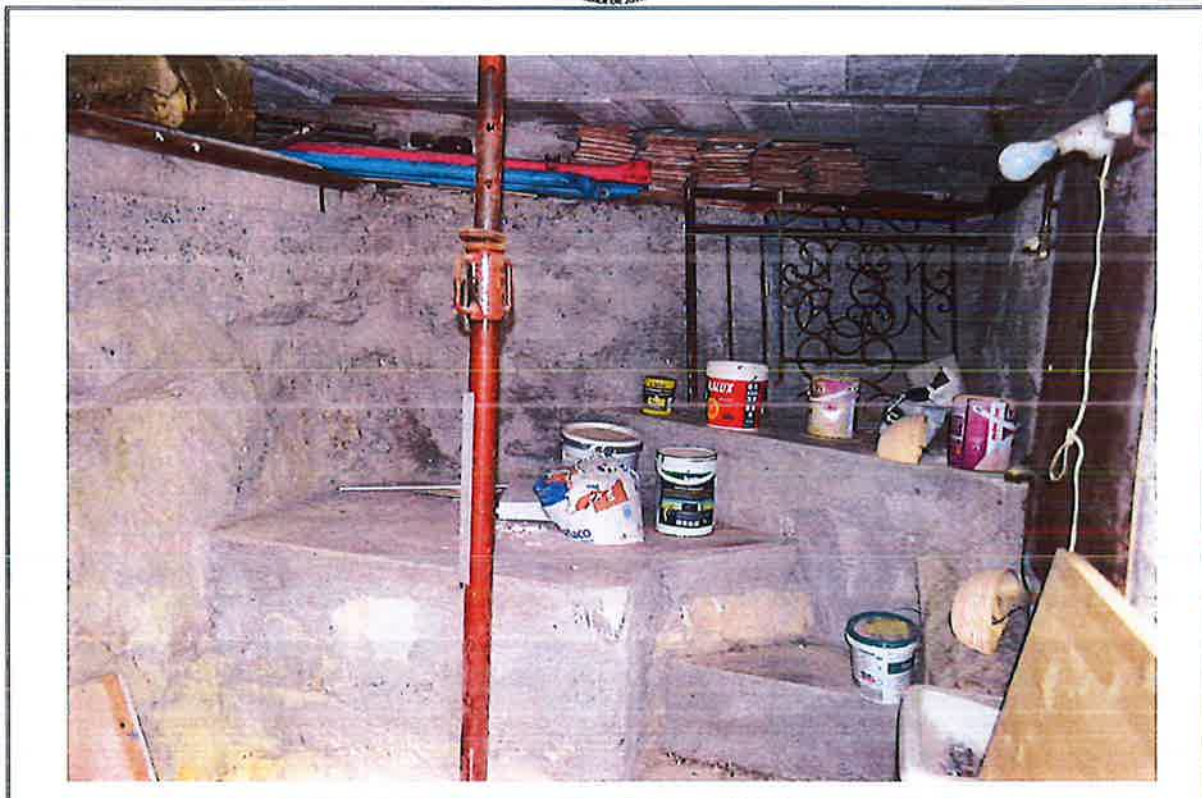


Photo n°43



Photo n°44



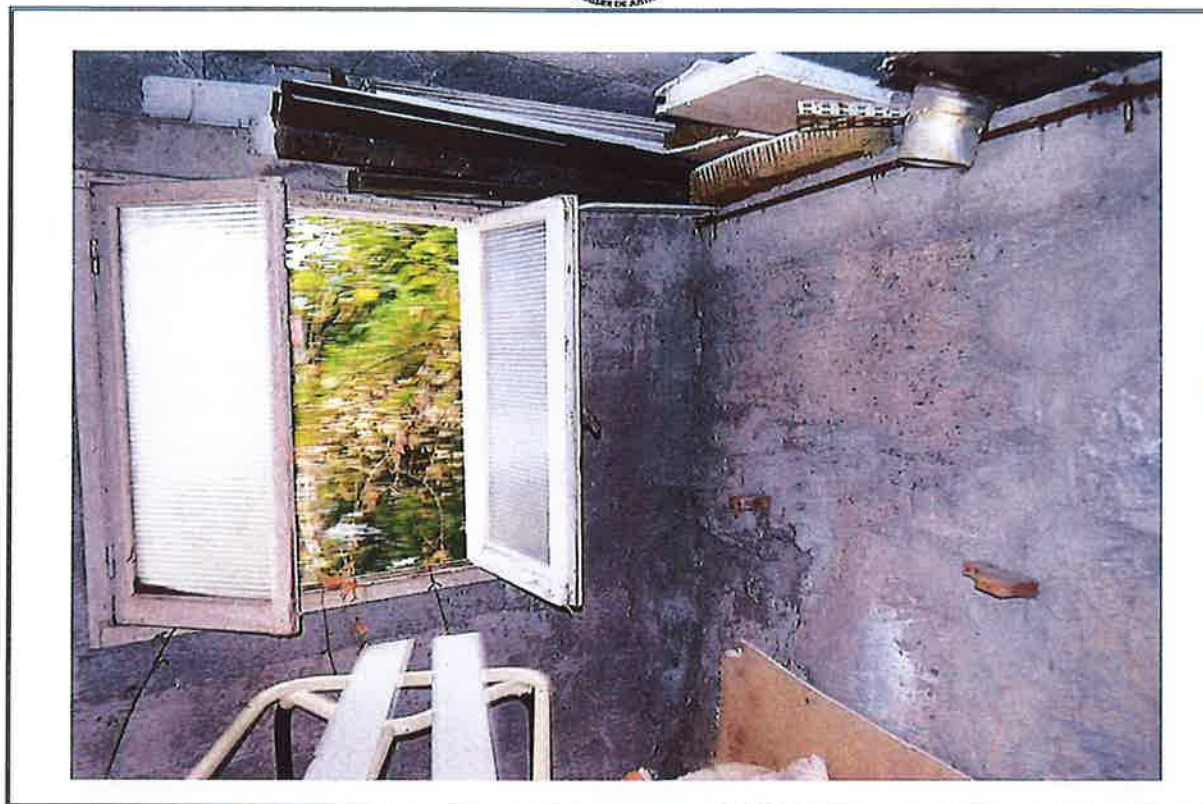


Photo n°45

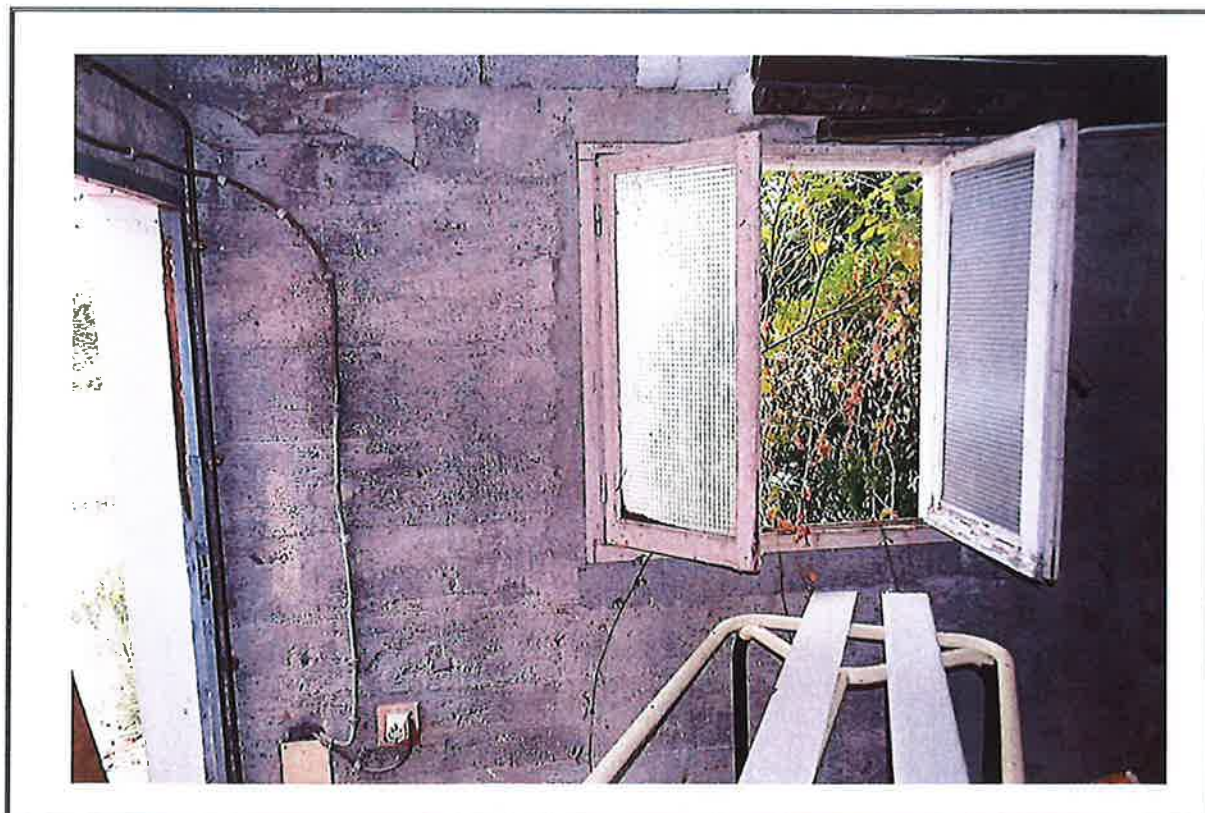


Photo n°46





Photo n°47

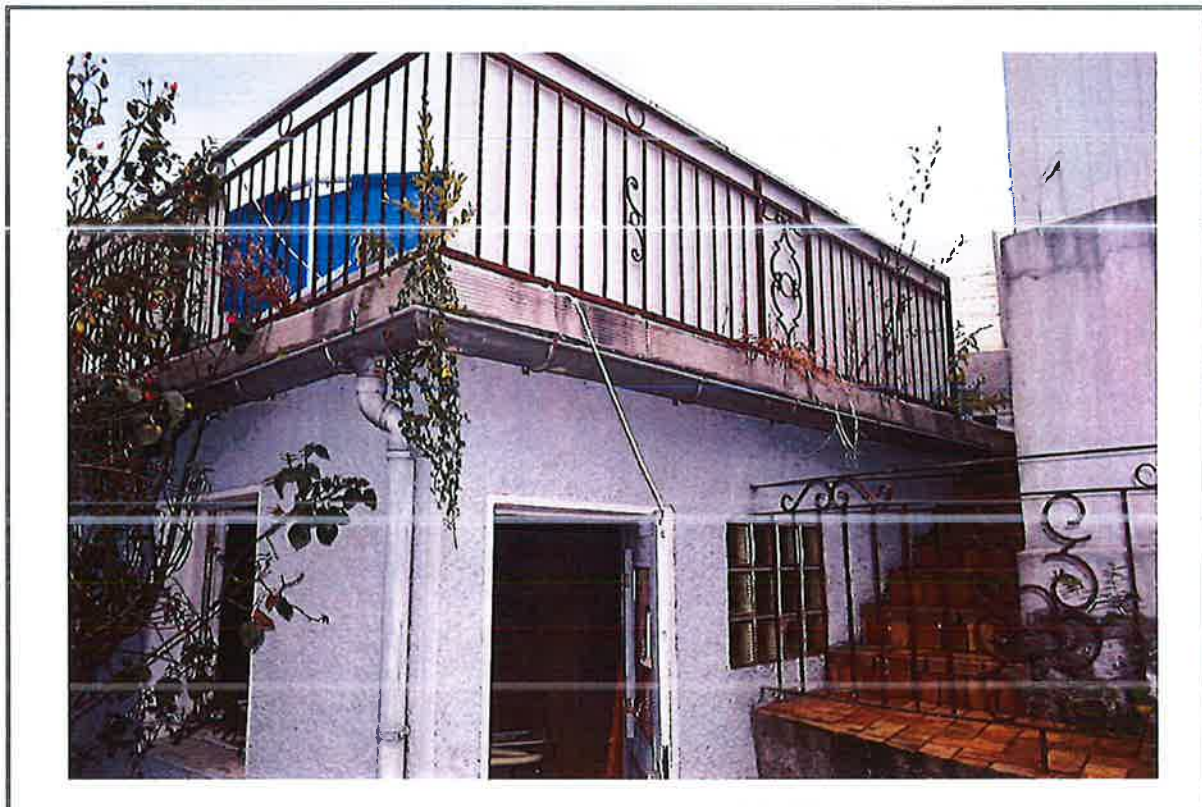


Photo n°48



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°49

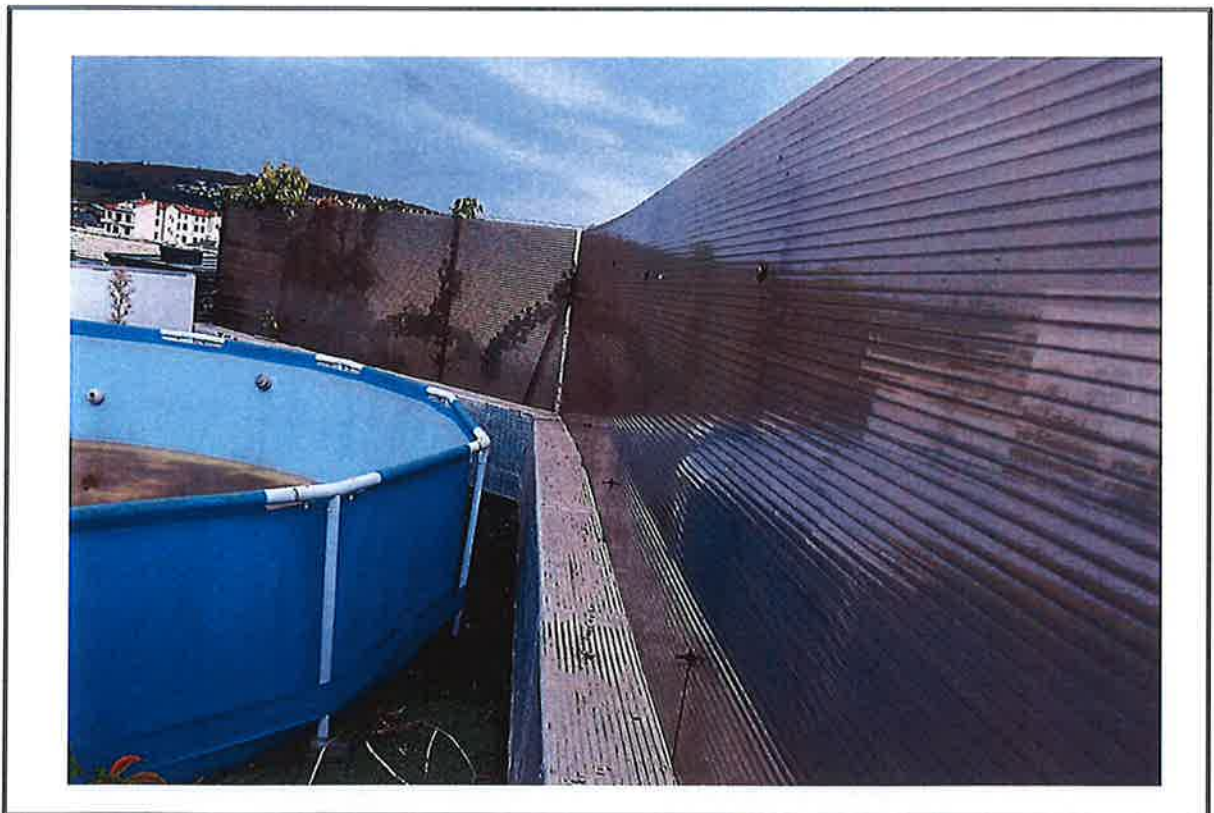


Photo n°50



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°51



Photo n°52





Photo n°53

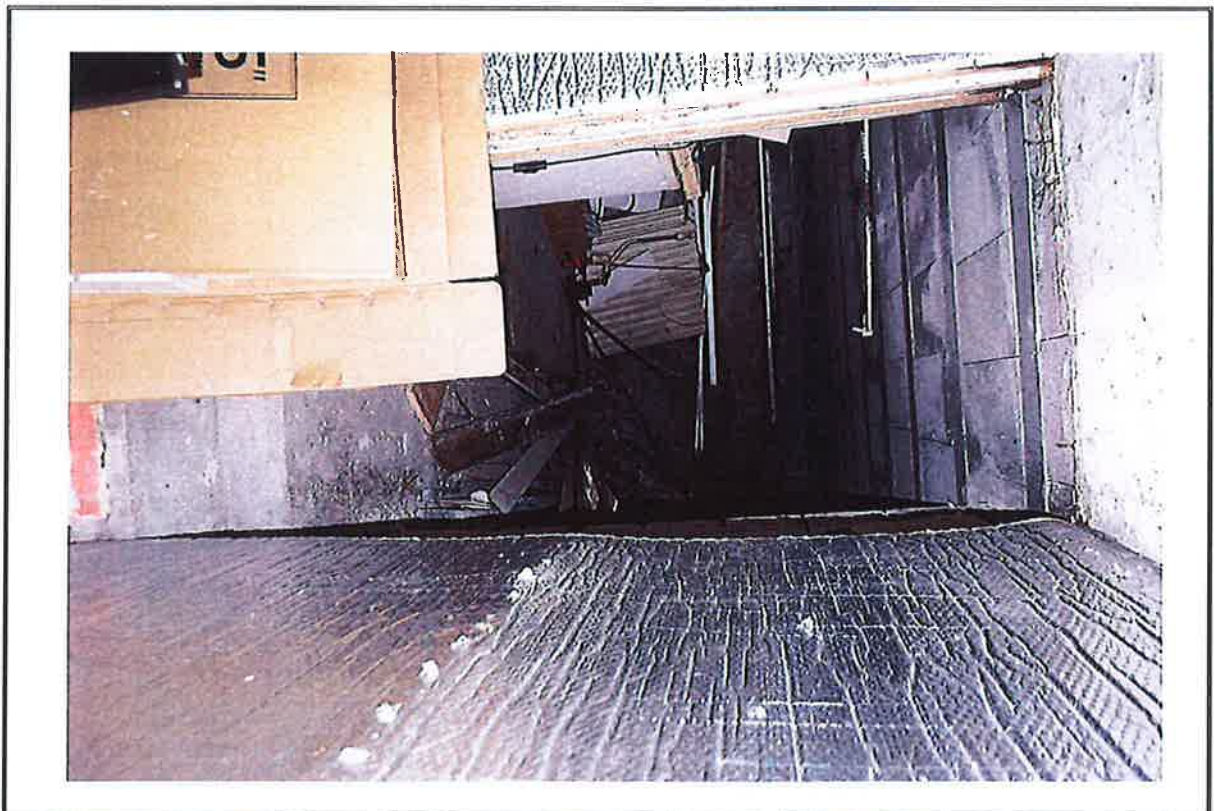
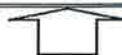


Photo n°54



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°55



Photo n°56





Photo n°57



Photo n°58



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°59



Photo n°60





Photo n°61



Photo n°62



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022

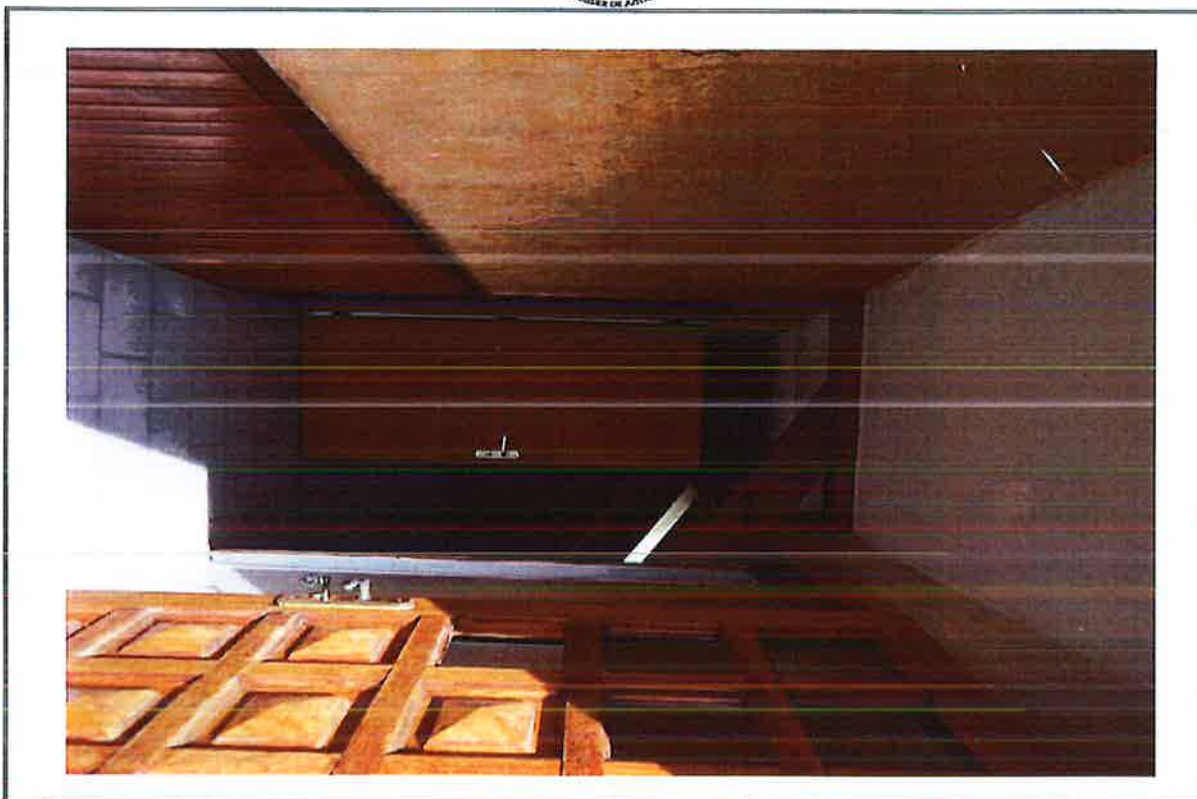


Photo n°63

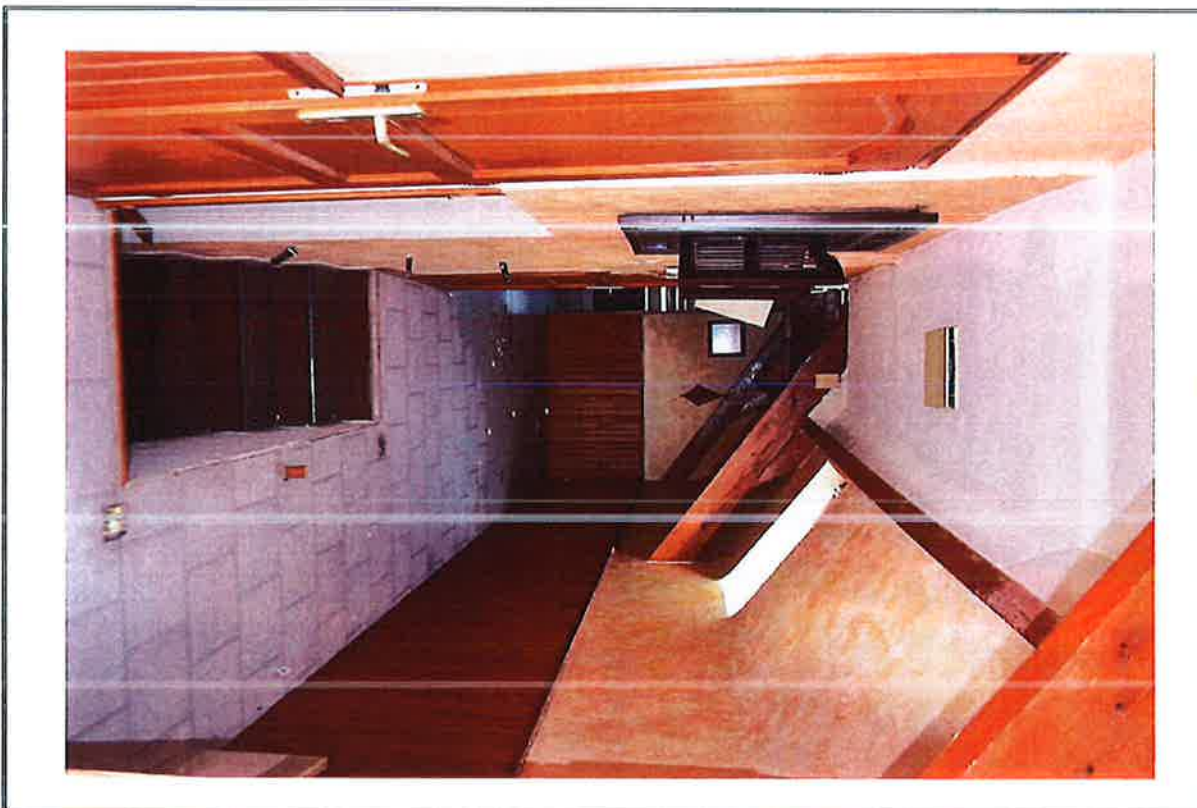


Photo n°64





Photo n°65

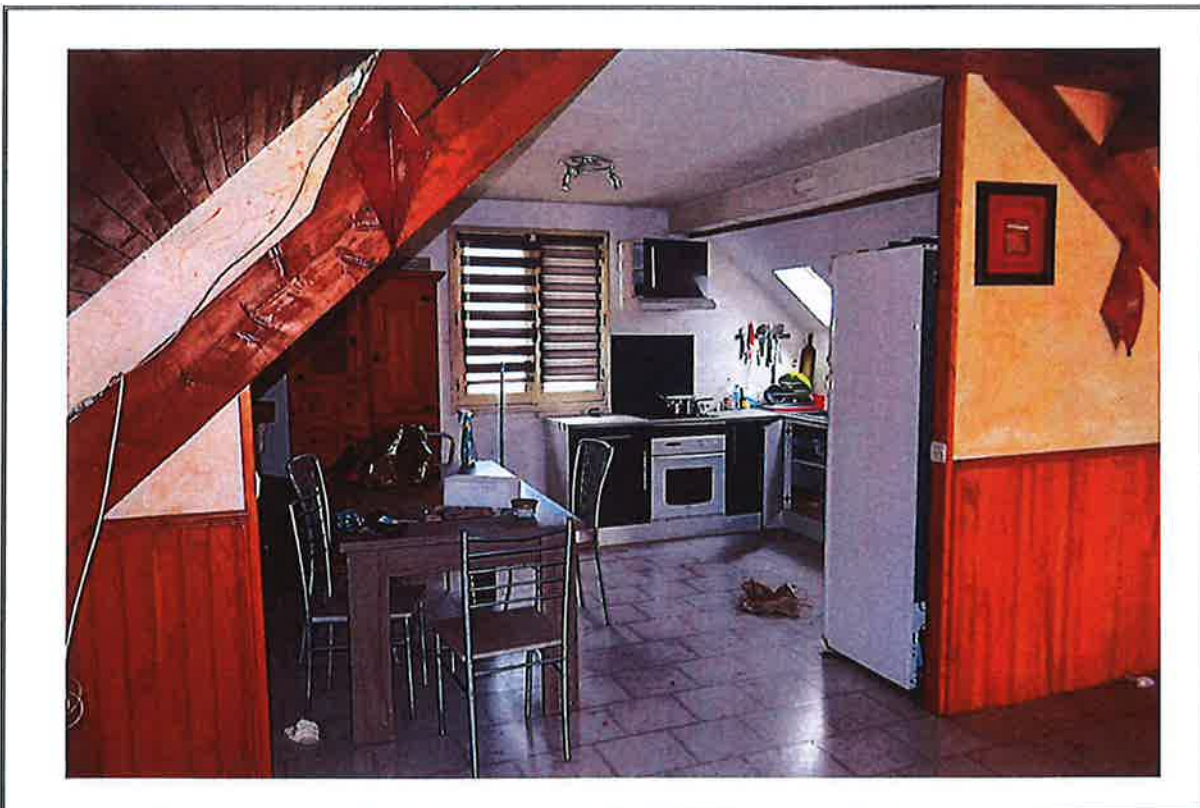


Photo n°66



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°67 




Photo n°68 



Photo n°69



Photo n°70





Photo n°71

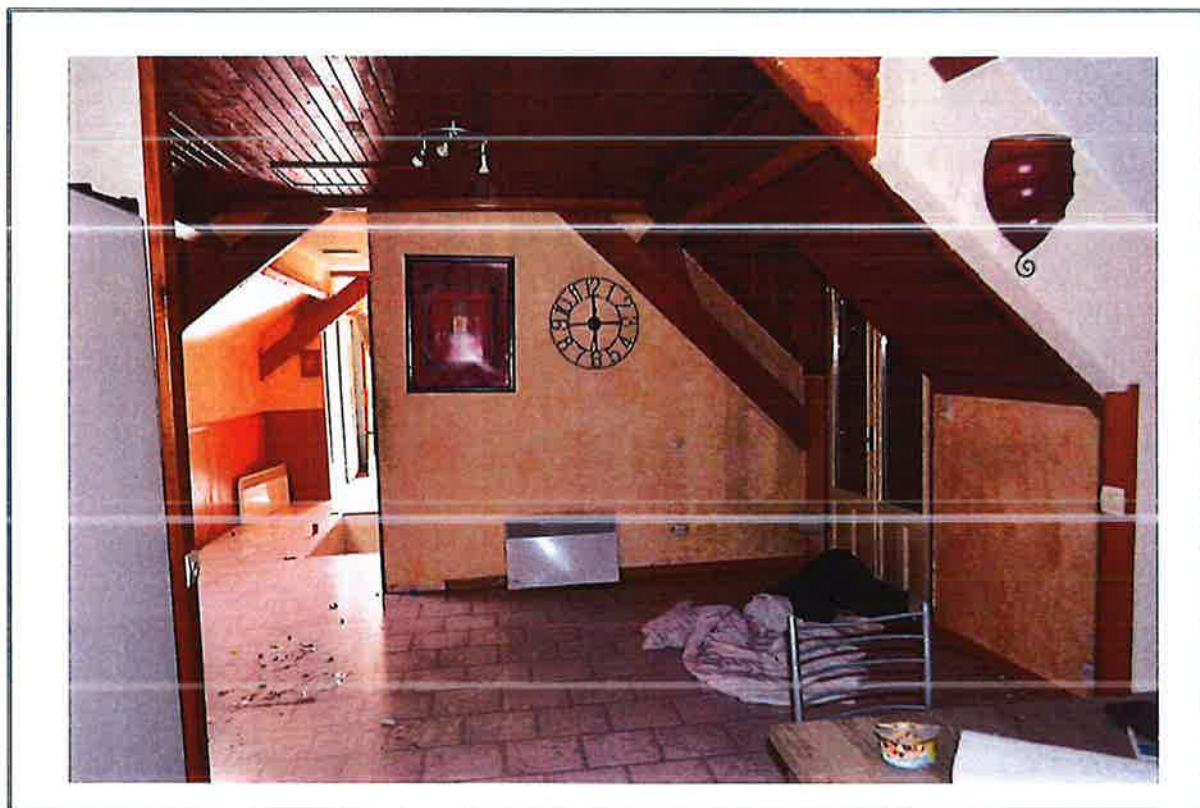


Photo n°72



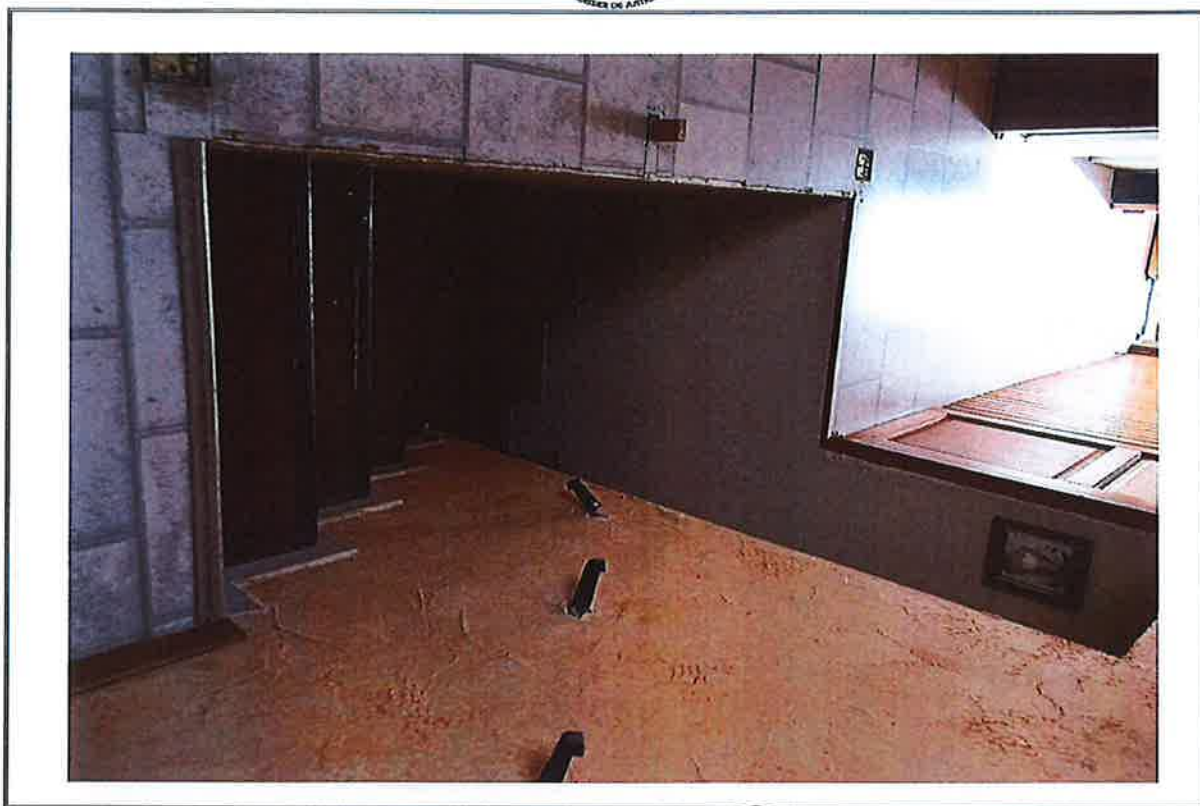


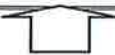

Photo n°73 



Photo n°74 

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022




Photo n°75 



Photo n°76 



Photo n°77

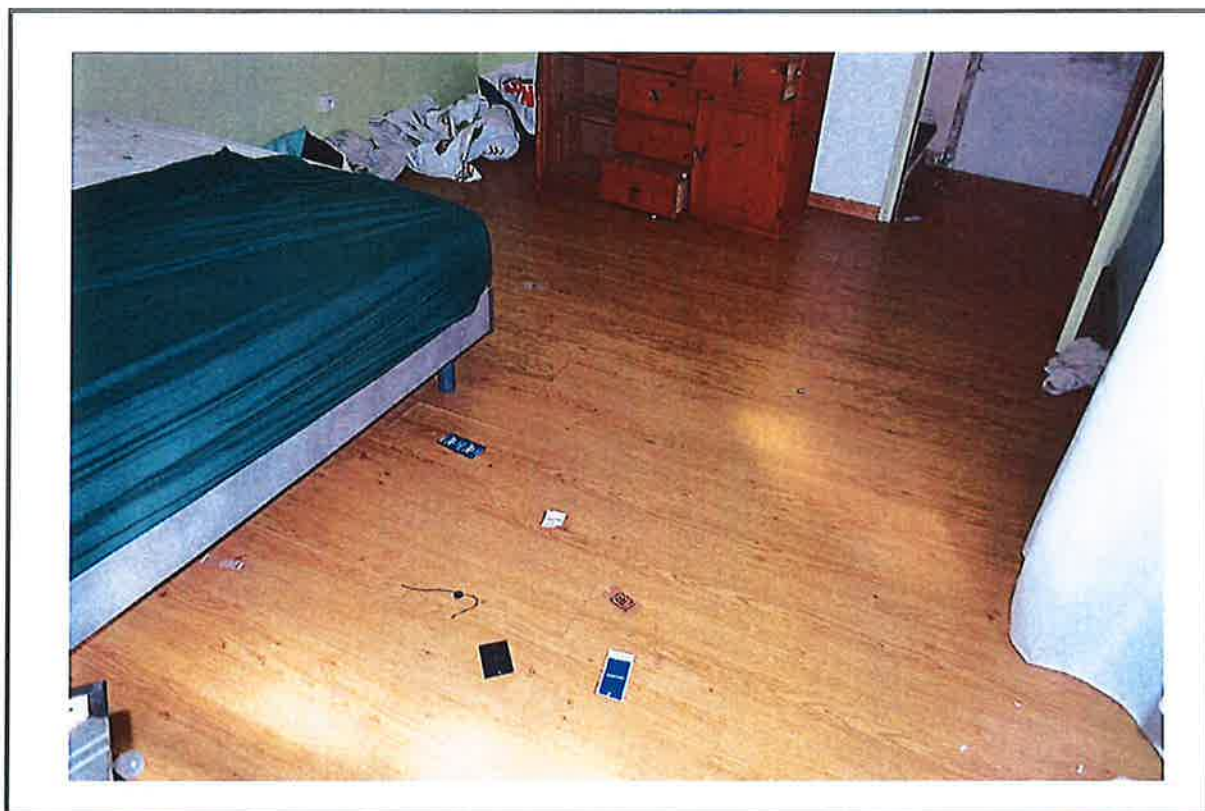


Photo n°78



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°79



Photo n°80





Photo n°81



Photo n°82





Photo n°83



Photo n°84





Photo n°85



Photo n°86



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°87



Photo n°88





Photo n°89

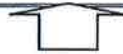


Photo n°90



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°91



Photo n°92





Photo n°93



Photo n°94



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°95



Photo n°96





Photo n°97



Photo n°98



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022

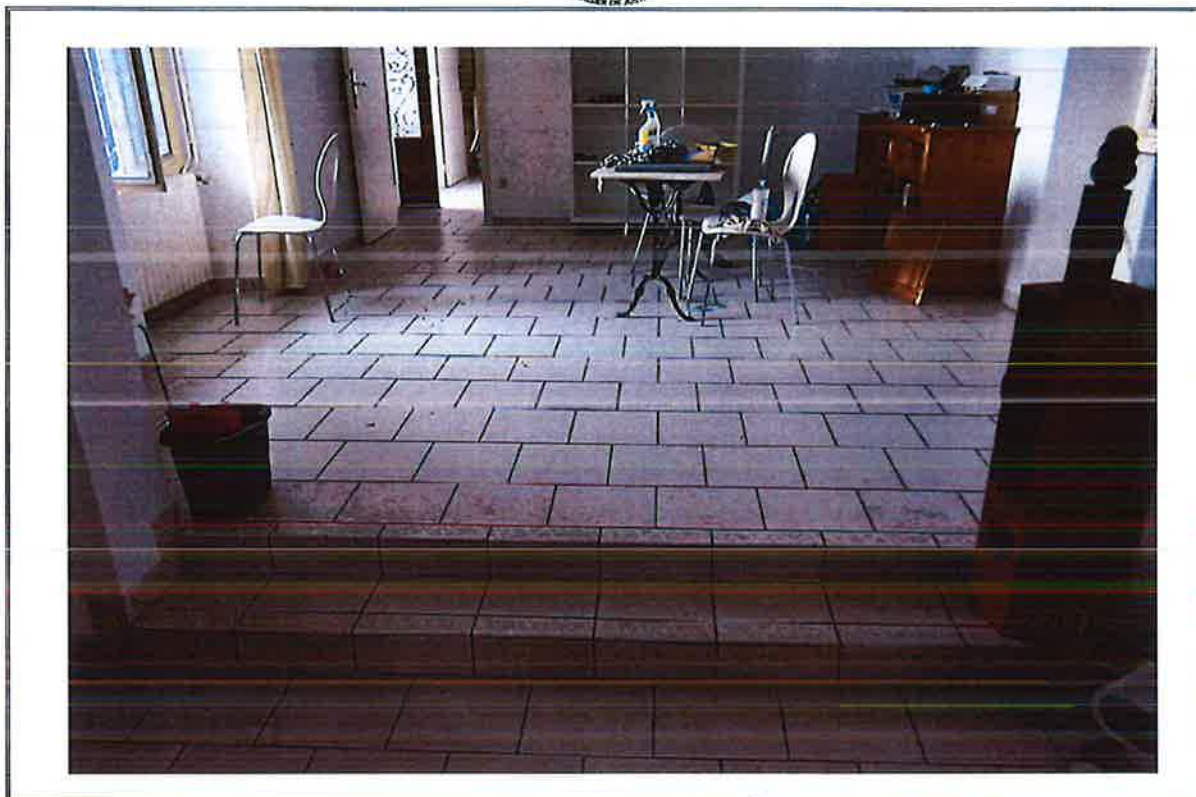


Photo n°99 

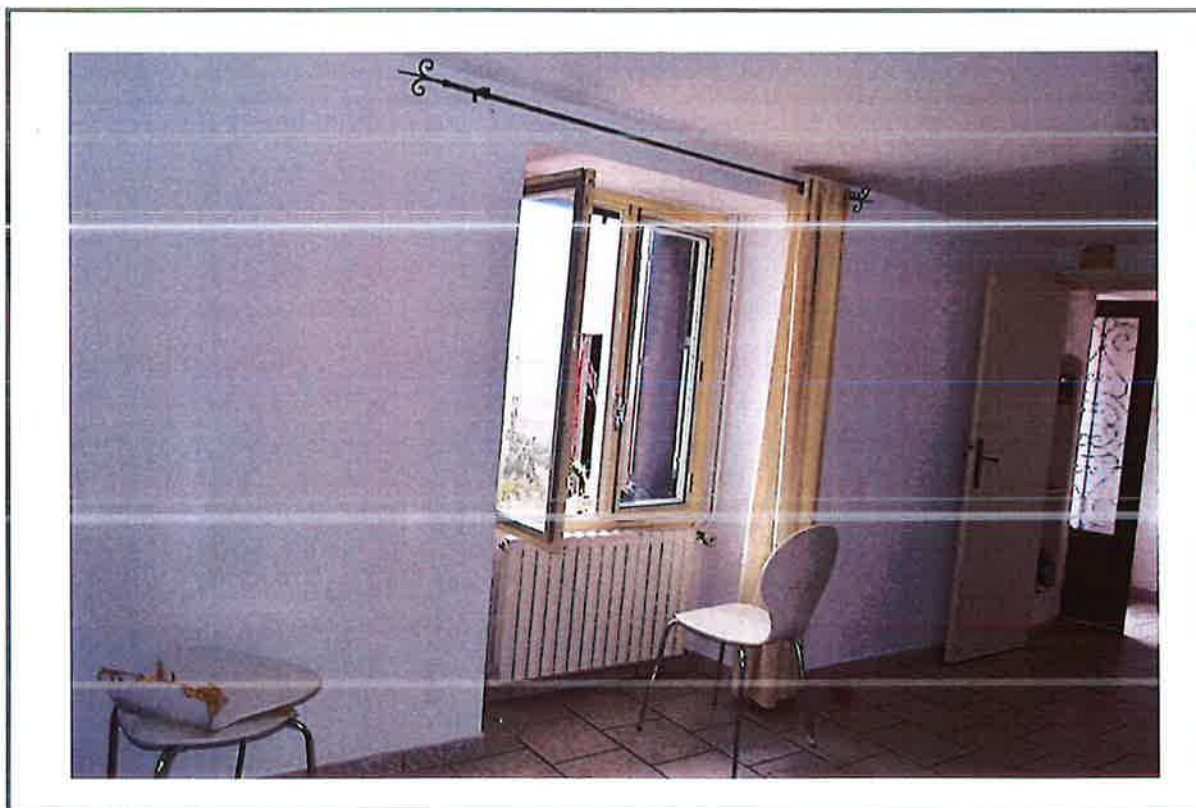


Photo n°100 

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°101



Photo n°102



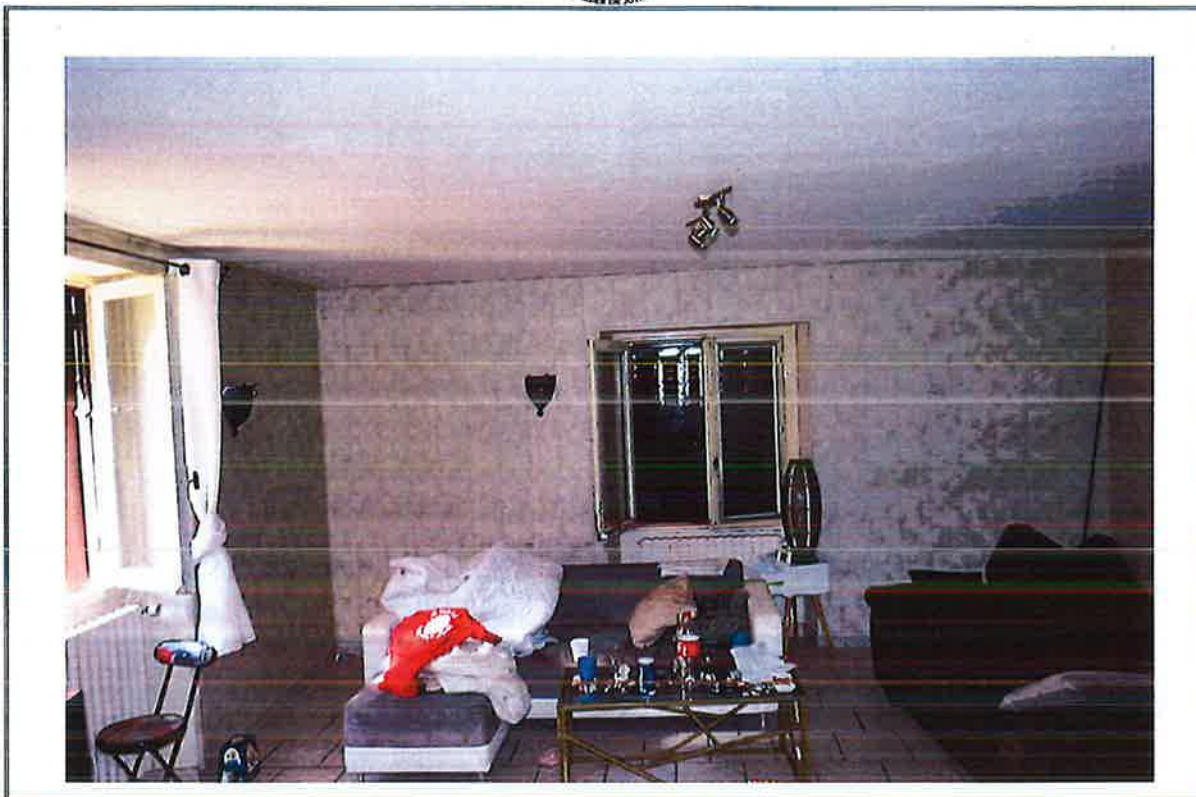


Photo n°103



Photo n°104





Photo n°105



Photo n°106



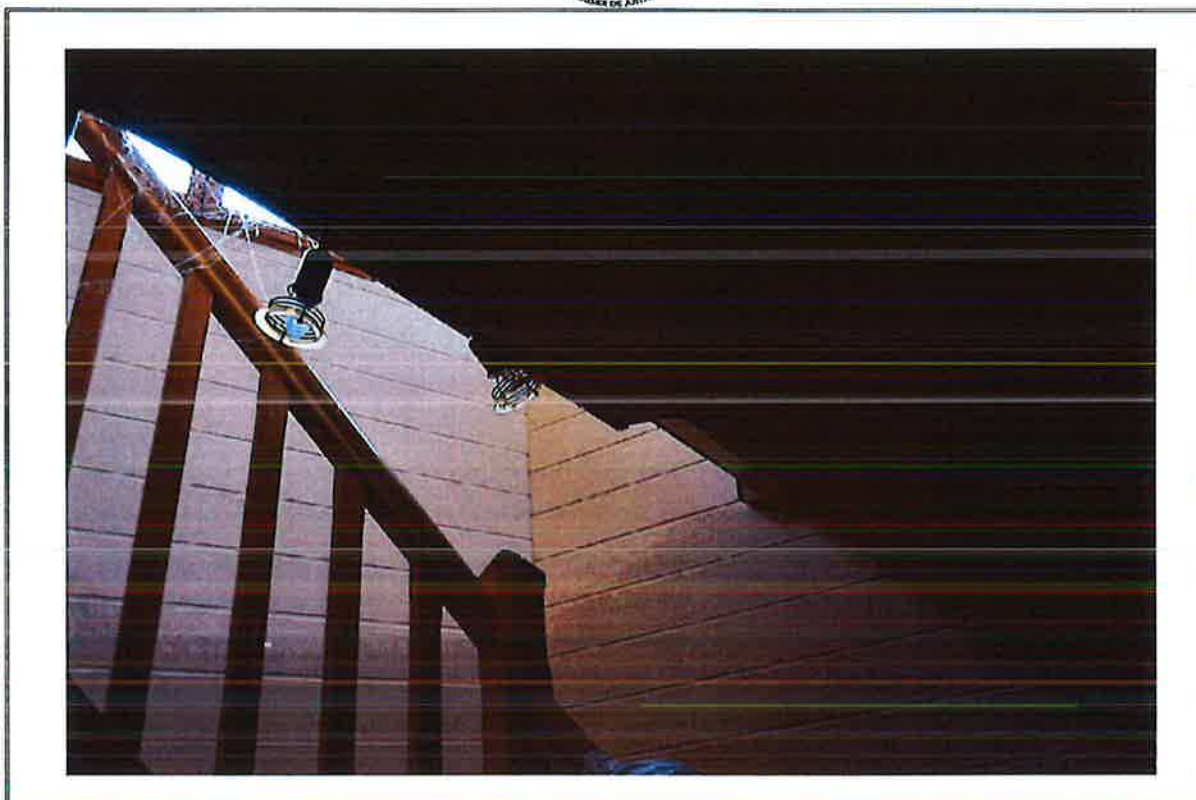


Photo n°107 




Photo n°108 




Photo n°109 



Photo n°110 

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°111



Photo n°112







Photo n°113 



Photo n°114 

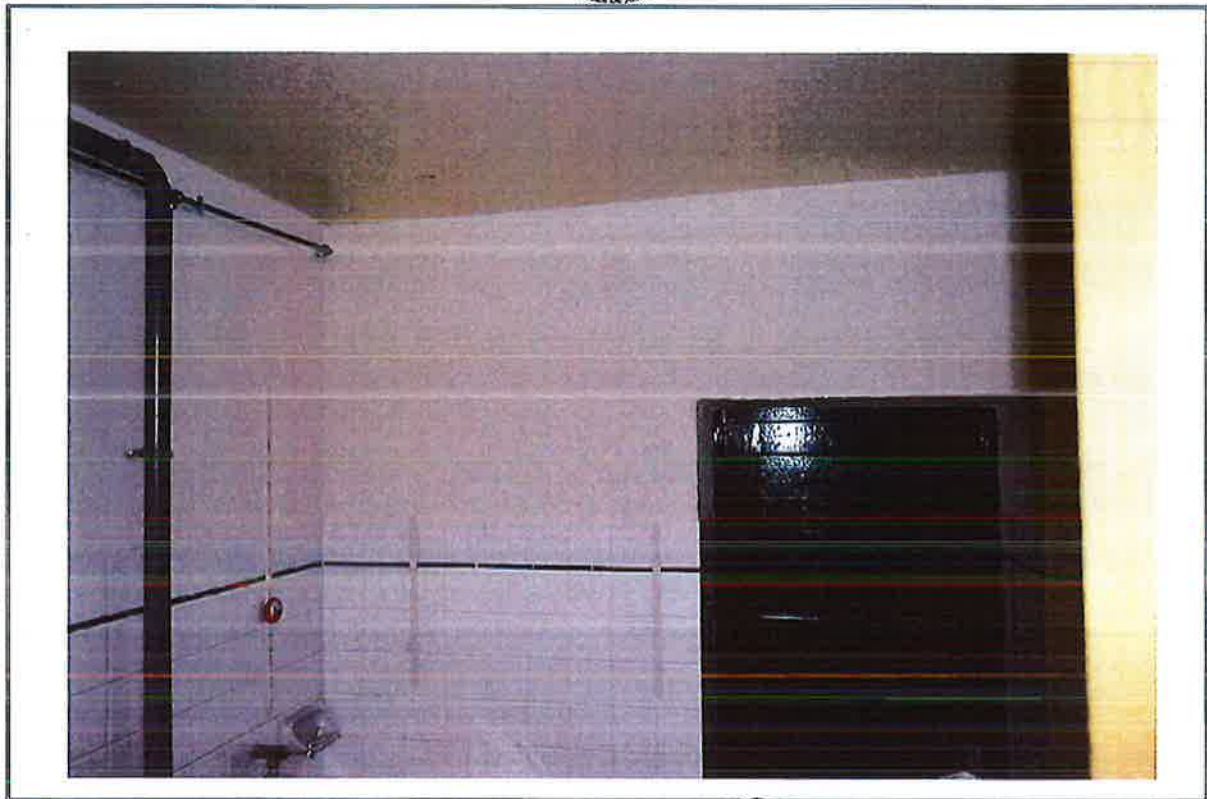



Photo n°115 




Photo n°116 



Photo n°117



Photo n°118



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°119 

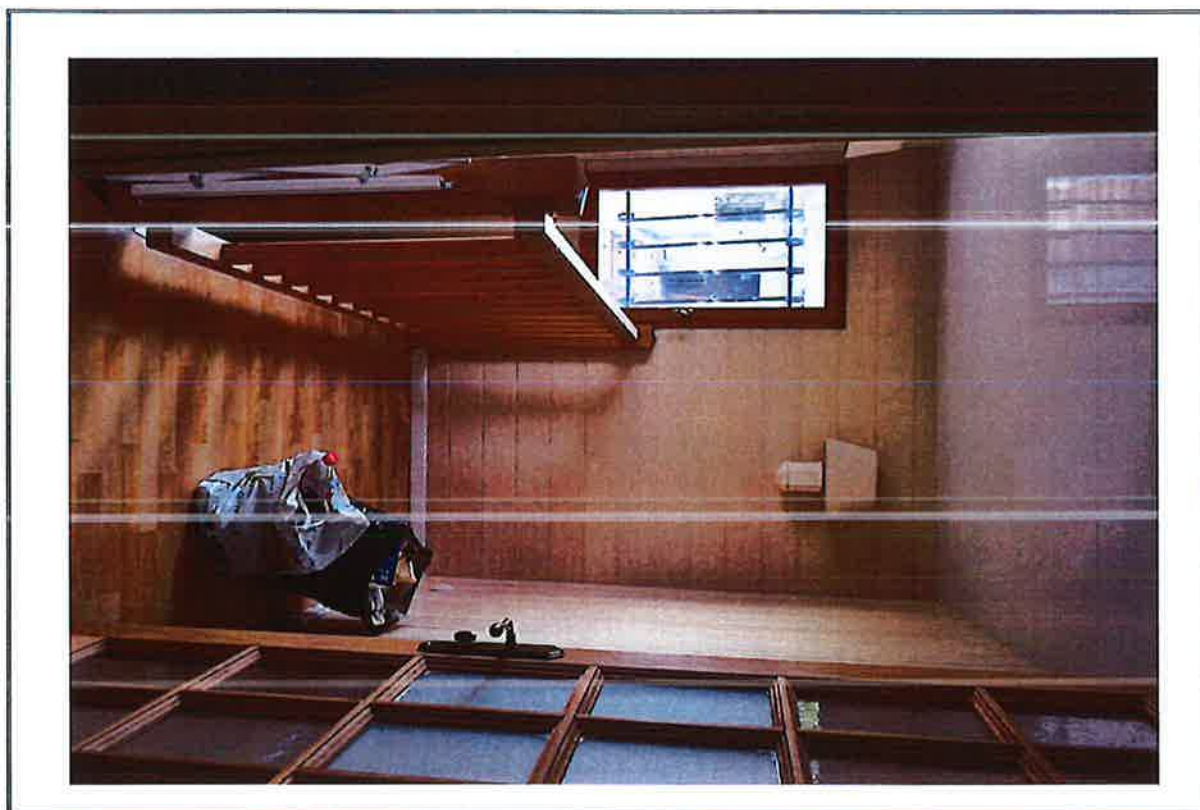



Photo n°120 



Photo n°121



Photo n°122



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°123



Photo n°124







Photo n°125 



Photo n°126 

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022




Photo n°127 




Photo n°128 



Photo n°129



Photo n°130



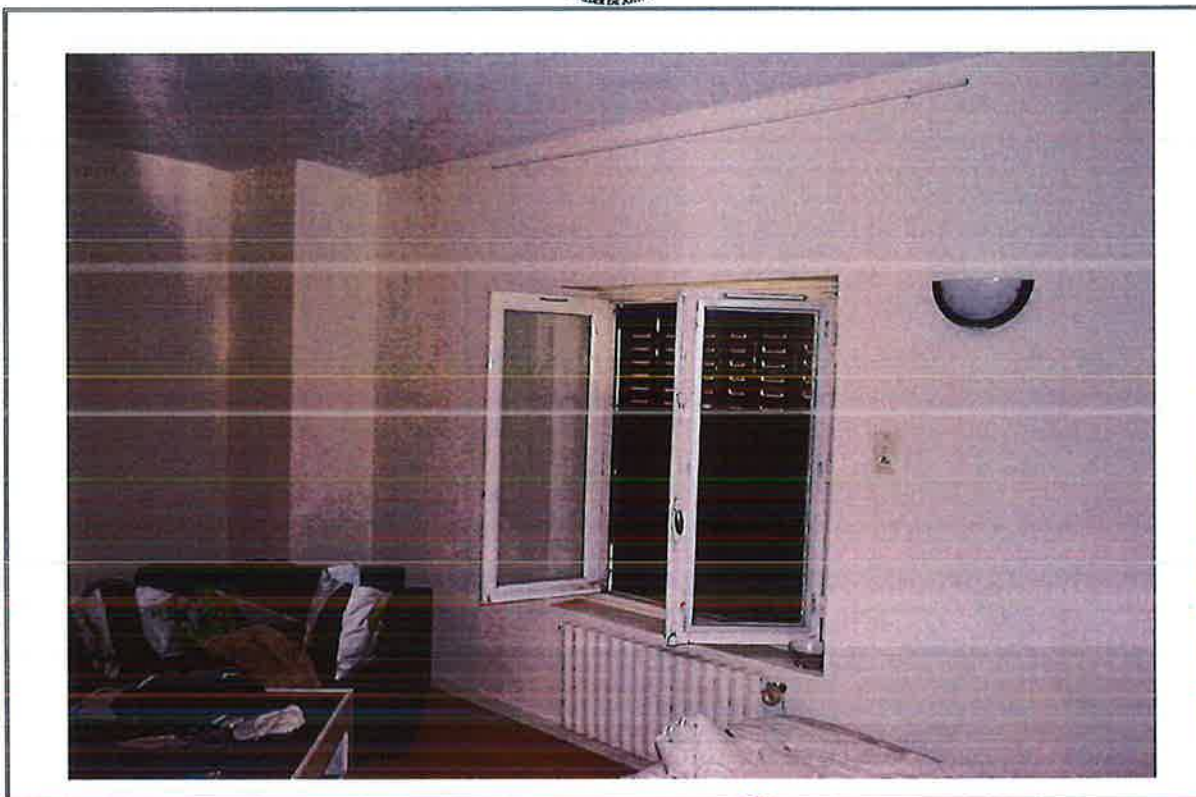


Photo n°131



Photo n°132





Photo n°133



Photo n°134



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Coustat du 17 Octobre 2022

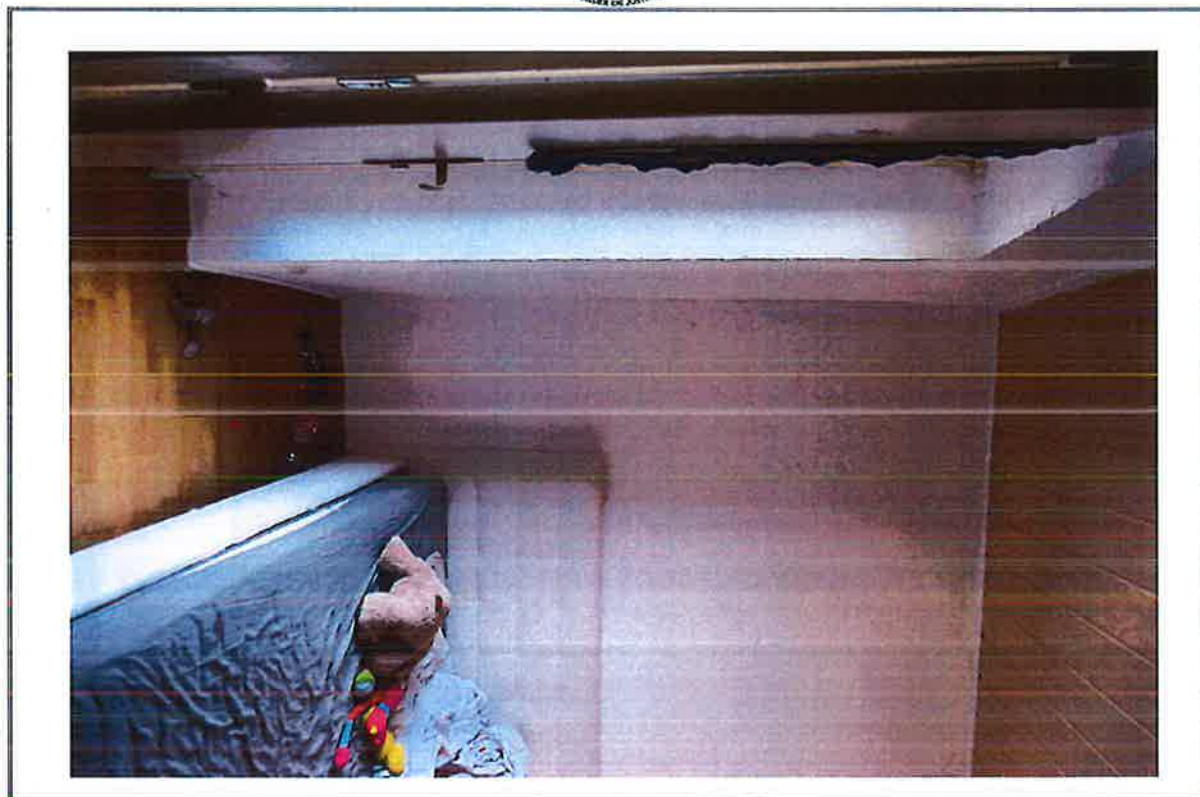


Photo n°135 

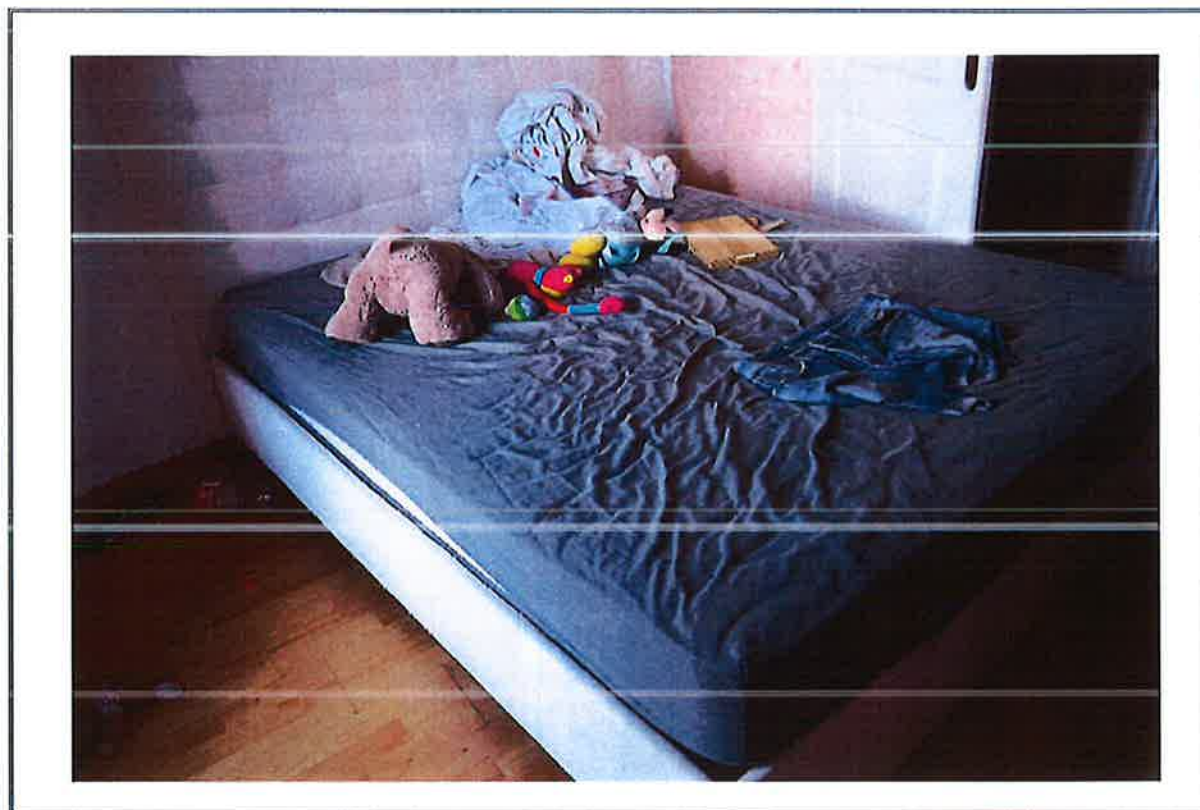


Photo n°136 

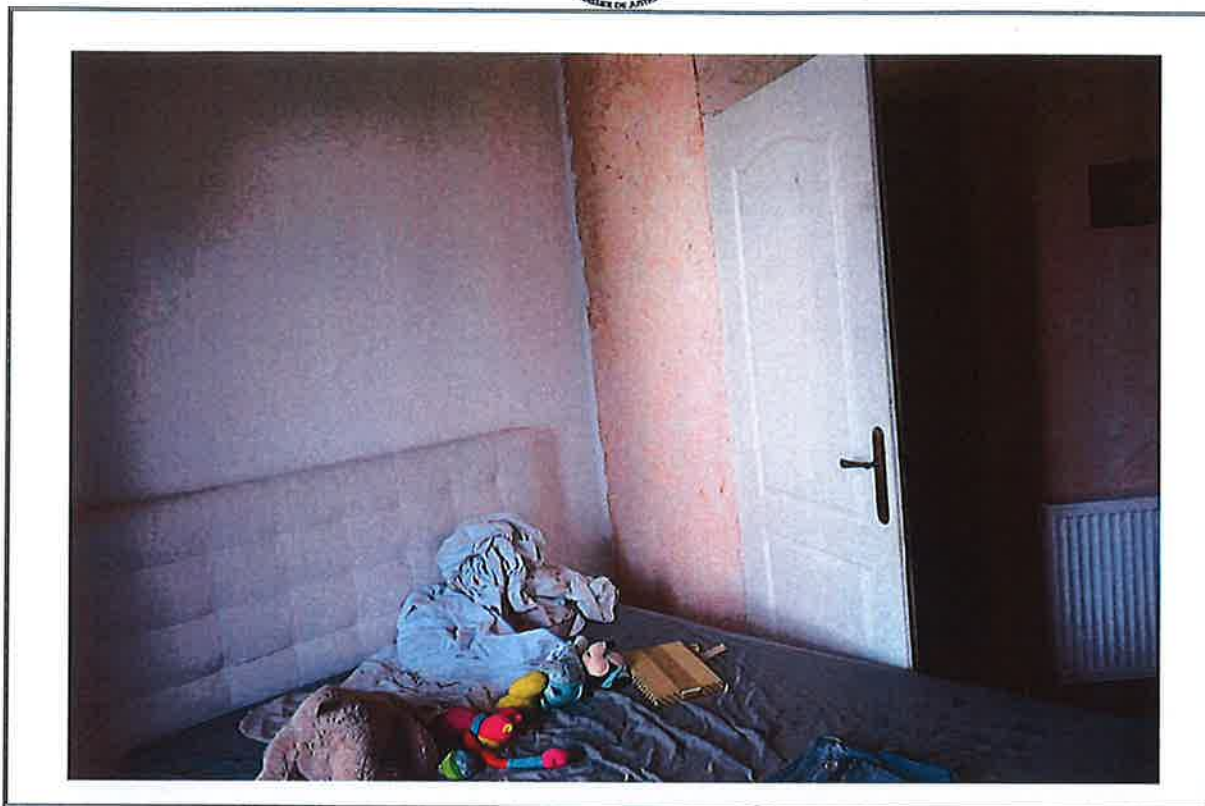


Photo n°137 



Photo n°138 

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°139



Photo n°140





Photo n°141



Photo n°142



ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Huissiers de Justice associés.
Procès-verbal de Constat du 17 Octobre 2022



Photo n°143



Jean-Dominique SANTRAILLE

Photo n°144

